



**Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°04-2016  
DU 21 avril 2016**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 1'319'000.- POUR DES AMENAGEMENTS  
ROUTIERS SUR LA ROUTE DE CERTOUX, TRONÇON ROUTE DE BASE – TENNIS**

Vu la politique communale en faveur d'une amélioration de la qualité de l'espace public, répondant ainsi aux préoccupations actuelles de la collectivité pour un environnement plus convivial.

Vu la nécessité de compléter les aménagements routiers dans le village de Certoux, en l'occurrence depuis la route de Base jusqu'aux tennis.

Vu le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.- destiné aux travaux d'aménagement d'une zone 30 km/h à la route de Base sur le tronçon compris entre le chemin de Foulon, la route de Certoux et le chemin du Pont voté par le Conseil municipal le 17 septembre 2009, approuvé le 11 novembre 2009 par arrêté du Conseil d'Etat.

Vu le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- destiné aux travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux voté par le Conseil municipal le 19 novembre 2015, approuvé le 8 février 2016 par arrêté du Conseil d'Etat.

Vu le dossier de requête en autorisation de construire accordé par le département de l'urbanisme (DU) le 3 juin 2013, puis prolongé jusqu'au 3 juin 2016.

Vu le mandat confié par l'Exécutif au bureau d'ingénieurs civils Camen et Rutschi, puis au bureau BCPH, pour l'étude du projet de l'aménagement de ce tronçon de la route de Certoux.

Vu l'estimation du coût des travaux précités établie par le service technique, annexée à la présente délibération.

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 16 juin 2011, du 20 septembre 2012, du 20 juin 2013 et du 19 novembre 2015.

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres « e » et « m », et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix pour

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'319'000.- pour les travaux d'aménagement pour les aménagements routiers sur la route de Certoux, tronçon route de Base – Tennis.
2. De comptabiliser la dépense prévue sous la rubrique 62.501 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense prévue de CHF 1'319'000 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331, de 2017 à 2046.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1 ci-dessus.

Pour M. Raphael Prina, Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général